

**LA COUR ACCEPTE LA DEMANDE DE STRATECO
POUR UNE GESTION PARTICULIÈRE DE SA
REQUÊTE EN *MANDAMUS* ET JUGEMENT DÉCLARATOIRE**

Boucherville, QC, le 19 février 2013 - Ressources Strateco inc. (« Strateco ») (RSC-TSX) est heureuse d'annoncer que sa demande pour une gestion particulière de sa requête en *mandamus* et jugement déclaratoire a été accueillie favorablement par le Juge en chef associé de la Cour supérieure du Québec. L'honorable juge Danielle Blondin de la Cour supérieure du Québec a été nommée à cet effet.

D'autre part, Strateco et le procureur général du Québec ne se sont pas opposés à la demande d'intervention du Grand Conseil des Cris, de l'administration régionale crie et de la Nation crie de Mistissini dans le cadre de la requête en *mandamus* et jugement déclaratoire.

-30-

Ce communiqué de presse renferme certains "énoncés prospectifs" qui comprennent des éléments de risque et d'incertitude et nul ne peut garantir que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts. Il s'ensuit que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés par de tels énoncés. Ces risques et incertitudes sont décrits dans le formulaire du rapport annuel déposé auprès des commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec.

Pour plus d'information, veuillez contacter :
Denis Boucher
Le Cabinet de relations publiques NATIONAL
Tél. : 514.843.2393